



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 75323

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur le stockage des déchets en Guadeloupe et Martinique. Depuis le 1er avril 2002, le stockage des déchets est désormais interdit dans les îles. Il lui demande quelles alternatives sont envisagés pour répondre à cette nouvelle mesure.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75323

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-Mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1979